

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 9 novembre 2011 portant nomination de professionnels de santé siégeant au sein des unions régionales des professionnels de santé compétentes pour les pédicures-podologues, les orthophonistes, les orthoptistes et les sages-femmes

NOR : ETSS1130824A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 4031-2 et D. 4031-16 ;

Vu les propositions de la Fédération nationale des podologues, de l'Union nationale et syndicale des sages-femmes, de l'Organisation nationale des syndicats de sages-femmes, de la Fédération nationale des orthophonistes, du Syndicat national autonome des orthoptistes et du Syndicat des orthoptistes de France,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommées membres des unions régionales des professionnels de santé compétentes pour les pédicures-podologues les personnes suivantes :

En région Champagne-Ardenne : M. Paul BIJOT, en remplacement de Mme Fabienne QUENTIN, pour la durée du mandat restant à courir.

En région Réunion :

Mme Anne WATTRELOT.

Mme Anne-Sophie PERRIER.

M. Frédéric GUIMBRETIERE.

Article 2

Sont nommées membres des unions régionales des professionnels de santé compétentes pour les orthoptistes les personnes suivantes :

En région Auvergne : Mme Sylvie BRUNEL, en remplacement de Mme Emmanuelle PAIRE, pour la durée du mandat restant à courir.

En Corse : Mme Régine CAMPIA.

En région Midi-Pyrénées : Mme Valérie DUCRET.

En région Guadeloupe : Mme Guenaelle JANOT.

En région Martinique : Mme Gaby GENTIL ; Mme Dominique CHALONO.

Article 3

L'annexe de l'arrêté 6 avril 2011 portant nomination des membres siégeant au sein des unions régionales des professionnels de santé compétentes pour les orthophonistes est ainsi complétée : est nommée au sein de l'union régionale de Rhône-Alpes : Mme Sandra NONY-DARTIGUES.

Article 4

L'annexe de l'arrêté du 6 avril 2011 portant nomination des membres siégeant au sein des unions régionales des professionnels de santé compétentes pour les orthophonistes est ainsi corrigée : À la rubrique Rhône-Alpes, au lieu de lire : Mme « Véronique MME PECOUTFRANCON », lire : Mme « Véronique PECOUT-FRANCON ».

Article 5

Sont nommées membres des unions régionales des professionnels de santé compétentes pour les sages-femmes les personnes suivantes :

En région Bretagne : Mme Emmanuelle OUDIN, en remplacement de Mme Élisabeth LE TACON-STREIF, pour la durée du mandat restant à courir.

En région Centre : Mme Catherine DE METZ.
En région Franche-Comté : Mme Florence DANEL.
En région Basse-Normandie : Mme Sylvie MOURTOUX.
En région Rhône-Alpes : Mme Michèle LABEY-BASTION, en remplacement de Mme Sophie JOUVE pour la durée du mandat restant à courir.

Article 6

Le directeur de la sécurité sociale et la directrice générale de l'offre de soins sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 9 novembre 2011.

Pour le ministre et par délégation :

*La directrice générale
de l'organisation des soins,*
A. PODEUR

Le directeur de la sécurité sociale,
D. LIBAULT